



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Traitement anti-covid

Question écrite n° 43097

### Texte de la question

M. Bruno Questel attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la mise à disposition du traitement anti-covid-19 par gélule, du laboratoire Merck. Alors que l'Agence européenne du médicament (EMA) vient d'autoriser le Molnupiravir, comprimé anti-covid développé par le laboratoire Merck, en cas de pic pandémique, la France a fait savoir qu'elle en avait déjà commandé 50 000 gélules. Son usage reste réservé aux situations d'urgence, en cas de taux croissants d'infection et de décès dus au covid-19 au sein de l'UE, comme l'a expliqué l'EMA. Le Gouvernement travaille activement pour la mettre à disposition à la mi-décembre 2021. Ce traitement, inédit, suscite des interrogations chez les Français. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui apporter des précisions quant au public bénéficiaire de ce traitement, à la posologie, ainsi qu'au calendrier des prochaines commandes envisagé.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bruno Questel](#)

**Circonscription :** Eure (4<sup>e</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 43097

**Rubrique :** Pharmacie et médicaments

**Ministère interrogé :** [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire :** [Santé et prévention](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [14 décembre 2021](#), page 8800

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)